

PS – DPECS – PMI

Service Protection Maternelle et Infantile
Références : PS – LV/CB/2023-N°D23004968
Dossier suivi par Mme la Docteure SABATIER
Tél. : 03.80.63 66 26
courriel : caje@cotedor.fr

Monsieur Luc BAUDRY
Président de la Communauté de Communes
des vallées de la Tille et de l'IGNON
4 ALLEE JEAN MOULIN
BP 16
21120 IS SUR TILLE

Dijon, le 10 - 11 . 23

Monsieur le Président,

Conformément à la réglementation relative à l'agrément des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (art. L.2324-1, R.2324-16 et R.2324-47 du Code de la Santé Publique), je donne un avis favorable au changement de fonctionnement de l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants de type crèche collective, catégorie petite crèche « Brin d'éveil » située 21 rue Charles de Gaulle à Is-sur-Tille, depuis le 22 août 2023.

J'ai bien noté que :

- l'établissement est agréé pour l'accueil de quarante-cinq enfants âgés de deux mois et demi à cinq ans révolus,
- la structure est ouverte cinq jours par semaine du lundi au vendredi de 7 h à 18 h 30,
- la gestion est confiée par délégation de service public à la Fédération Aide à Domicile en Milieu Rural dont le siège social est 60 L avenue du 14 juillet à Chenôve, par la Communauté de Communes des vallées de la Tille et de l'IGNON,
- Monsieur Clément TRESSE, Educateur de Jeunes Enfants, travaille en tant que directeur,
- la règle d'encadrement choisie est d'un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas et d'un professionnel pour huit enfants qui marchent.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser l'arrêté de fonctionnement dès que celui-ci aura été déposé en Préfecture.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président
L'Adjoint au Directeur Général Adjoint Solidarités

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Jacques ENGEL

Madame CAMP, infirmière, assure la référence « Santé et Accueil Inclusif ». Elle travaille quarante heures par an à raison de huit heures par trimestre.

Madame Myriam CERUTTI-VAISSIERE, assure l'Analyse de la Pratique Professionnelle. Elle travaille à raison de huit séances d'une heure et demie par an.

La tarification de l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants est la Prestation de Service Unique (PSU).

Au vu du dossier et de l'avis de Mme la Docteure SABATIER, médecin coordinatrice du service de Protection Maternelle et Infantile, et de Mme SORDEL, infirmière-puéricultrice de la Cellule d'Accueil du Jeune Enfant du même service, j'émet un avis favorable au nouveau fonctionnement de cette crèche.

La Médecin Cheffe du Service
Protection Maternelle et Infantile

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA COÛTE-D'OR" around the perimeter and "Pôle Solidarité" in the center.

Docteure Line VIVIEN